

CONDITIONS GÉNÉRALES DES VENTES

Mise à Jour du 8 juillet 2026

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les ventes organisées par la SAS Arc Enchères, opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques au sens des articles L.321-1 et suivants du Code de commerce.

1. Nature des ventes

La SAS Arc Enchères organise :

- des ventes volontaires aux enchères publiques (en salle et/ou par voie électronique) ;
- le cas échéant, des ventes à distance hors enchères (notamment dites « ventes

chrono »). La nature de la vente est précisée pour chaque lot.

2. Caractère définitif des enchères

Toute enchère portée lors d'une enchère publique est ferme et définitive.
La vente est parfaite à l'issue de l'adjudication.

3. Droit de rétractation

3.1 Enchères publiques

En application de l'article L. 121-28 11° du code de la consommation, dans le cadre de la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers par voie électronique à distance, le client ne bénéficie pas d'un droit de rétractation.

3.2 Ventes à distance hors enchères

Dans le cadre des ventes "chrono", ventes à distances hors enchères, le client bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à compter du jour de la réception de sa marchandise. La rétraction ne peut s'appliquer que si le colis est non ouvert et dans l'état dans lequel il a été expédié, les frais d'expédition restent à la charge de l'acquéreur.

Les ventes étant des enchères publiques organisées par un opérateur de ventes volontaires.

4. Prix-frais

Les adjudications sont majorées de frais acheteurs :

- 25 % TTC au profit de la maison de ventes
- 3,6 % TTC au profit de la plateforme Interenchères

T.V.A. récupérable pour les professionnels assujettis uniquement si le descriptif du lot le précise.

Les frais d'adjudication imputés aux acheteurs sont consultables pour chaque vente sur la plateforme hébergeant la vente ; ils sont rappelés par le commissaire-priseur en début de vente.

Les frais de plateforme sont annoncés sur le site de la plateforme et sont annoncés en début de vente.

- **Le Commissaire-priseur**

La vente est réalisée sous l'autorité d'un commissaire-priseur chargé des enchères sur Internet.

Les commissaires-priseurs fixent le pas d'enchères, en cas de non-respect, le commissaire-priseur peut refuser, annuler ou rectifier l'enchère proposée par l'enchérisseur.

Le commissaire-priseur ou l'opératrice de vente ont autorité pour faire monter les enchères jusqu'à concurrence du prix de réserve fixé par le client.

En cas de défaillance technique d'une ou de plusieurs plateformes de diffusion de la vente, le commissaire-priseur peut stopper momentanément ou définitivement la vente aux enchères publiques. La vente est alors reportée à une date ultérieure.

- **Inscription à la vente**

Les enchérisseurs doivent s'inscrire obligatoirement pour participer à la vente. Les enchères portées par une personne non inscrite pourront être refusées. L'inscription se fera sur la ou les plateformes de diffusion pour les enchérisseurs sur Internet.

L'inscription se fera préalablement à la vente et par tous moyens pour les enchérisseurs en salle. Tout enchérisseur devra présenter une pièce d'identité, déclarer son adresse, communiquer un numéro de téléphone et une adresse mail valide. Une prise de caution par carte bancaire pourra être demandée. La maison de vente autorise les inscriptions à la vente par mail, à condition que les acheteurs soient inscrits à minima sur le site de Arc Enchères, sous réserve de transmission des documents légaux.

- **Transfert de propriété**

Il est rappelé que l'adjudication a pour effet de transférer immédiatement à l'adjudicataire la propriété du bien mis en vente.

5. Paiement

La vente étant conduite en euros, le règlement des objets, ainsi que celui des taxes s'y appliquant, sera effectué en euros. Le paiement est exigible immédiatement après la vente et s'effectue en euros, par carte bancaire ou virement bancaire.

Le retrait des objets peut être différé jusqu'au règlement complet.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Par carte bancaire : VISA et MASTERCARD en ligne.
- Par virement bancaire et en euros.

BIC : SOGEFRPP

Numéro de compte international (IBAN) : FR76 3000 3015 2000 0203 0502 981

6. Garantie légale

Les biens vendus aux enchères publiques ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité. Les ventes hors enchères restent soumises aux articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation.

La garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du Code civil demeure applicable.

Les descriptions et indications relatives aux lots sont établies avec soin à partir des informations communiquées par le vendeur et, le cas échéant, par des experts. Elles peuvent contenir une part d'appréciation subjective. En cas d'erreur manifeste ou de description trompeuse, l'adjudicataire peut solliciter une résolution amiable du litige.

Il appartient aux enchérisseurs de prendre connaissance du produit ou de se rapprocher de la SAS Arc Enchères pour obtenir toutes les informations jugées nécessaires.

Les lots sont visibles sur rendez-vous, suite à une exposition permettant l'examen des lots, les adjudicataires sont réputés avoir pris connaissance de l'état du matériel. Le fait de porter des enchères sur un lot vaut acceptation de la description portée au catalogue.

LES GRADES

- **Neuf** : Le produit est tel que vous le trouverez dans le commerce traditionnel. La loi impose aux opérateurs de ventes volontaires de signaler les produits NEUFS dans leurs descriptifs. Attention la salle des ventes n'apporte aucune garantie tout au long de la vie du produit. Notre maison de ventes ne saurait garantir le fonctionnement d'un produit neuf, ou garantir les pannes dites "au déballage". L'adjudicataire pourra se prévaloir de la garantie constructeur si celle-ci est mentionnée dans la désignation du produit.
- **Comme neuf** : aucune trace d'utilisation, aspect comme neuf et sans rayure
- **Très bon état** : micro(s) rayure(s), Bon état : petite(s) rayure(s) superficielles.
- **État correct** : rayure(s) profonde(s) et choc(s) possible(s), Délamination écran.
- **Mauvais état** : changement de vitre et/ou coque à prévoir, déformation(s) plasturgique(s).

DANS CERTAINS CAS Arc Enchères POURRA ÊTRE AMENÉ À PRÉCISER L'ORIGINE DU PRODUIT.

Note sur les produits descellés : La SAS Arc Enchères ne garantit jamais la présence des accessoires, consommables et autres notices des produits descellés et/ou ouverts.

Produit reconditionné : Ce produit d'occasion a bénéficié de réparations lui donnant une seconde vie. Les produits reconditionnés comportent des pièces non originales.

Litige transport : Ce produit acheté dans le commerce traditionnel ou le e-commerce n'a pu être délivré à la suite d'un litige ou d'une avarie survenue pendant le transport. L'emballage d'origine peut dissimuler des dégâts plus ou moins graves. Aucune garantie n'est apportée quant à l'état du produit ou à son fonctionnement.

Retour Client : Ce produit a fait l'objet d'un retour client dans le cadre du délai légal de rétractation de 14 jours minimum et plus selon le vendeur (article L.221-1 du code de la consommation).

Pour mémoire : Le droit de rétractation client s'applique également si le produit est soldé, d'occasion ou déstocké.

Par définition, le lot présenté en "Retour Client" a donc été utilisé pendant une certaine période avant son retour vers le vendeur.

Au déballage, vous pourriez percevoir des traces d'utilisation et éventuellement une esthétique du lot dégradée / avoir une capacité restreinte (batterie / consommables par exemple).

Cet article peut tout à fait être complet et parfaitement fonctionnel. Cependant, nous vous alertons sur le fait que le produit retourné pourrait être partiellement fonctionnel ou non-fonctionnel (panne au déballage).

Le test à l'allumage que nous réalisons ne peut présumer de la fonctionnalité à 100% du lot présenté aux enchères. Voir également la note sur les produits descellés.

Retour SAV : Ce produit acheté dans le commerce traditionnel ou le e-commerce a été restitué pour un défaut de fonctionnement présumé. Le produit peut ne pas fonctionner, fonctionner partiellement ou être réparé mais non récupéré par l'acheteur. Il est vendu en l'état, sans garantie aucune.

POUR CERTAINS PRODUITS DES GRADES DE FONCTIONNEMENT SONT PROPOSÉS. LE GRADE DE FONCTIONNEMENT ET LE GRADE ESTHÉTIQUE SONT INDÉPENDANTS.

Voici comment les comprendre :

- **Parfaitement fonctionnel :** Toutes les fonctions originales de l'appareil sont utilisables. L'appareil reste un produit d'occasion, les fonctions d'origine peuvent ne pas être optimales.
- **Fonctionnel :** Toutes les fonctions originales de l'appareil sont utilisables. Une dégradation sérieuse de la batterie a été constatée. Son changement est à prévoir
- **Partiellement fonctionnel :** Une ou plusieurs fonctions originales de l'appareil sont non fonctionnelles. Une dégradation rapide de l'appareil est à prévoir.
- **Test d'allumage :** La mise en tension du produit est possible sans préjuger de son bon fonctionnement.
- **Hors service :** L'appareil ne s'allume pas. Il peut éventuellement avoir un blocage opérateur, fabricant ou utilisateur.

L'absence de l'état de fonctionnement dans une description signifie que le produit n'a pas été testé et est donc vendu en l'état.

Retrait des lots :

Aucun lot ne sera délivré le jour de la vente. La prise de rendez-vous via le compte utilisateur de l'adjudicataire est obligatoire pour retirer les lots. La prise de rendez-vous se fait via : <https://arc-encheres.fr/>. En cas de non-respect, des frais de préparation de 4€TTC par lot seront facturés lors de l'enlèvement.

Expédition des lots :

Voir nos conditions générales d'expédition.

7. Retrait – Gardiennage

En cas de non-paiement du bordereau, Arc Enchères inscrira l'adjudicataire au fichier TEMIS, qui procédera aux relances légales ; à indiquer également qu'une gratuité de quinze jours de frais de gardiennage fait suite à la vente ; au-delà, les frais de 10 euros TTC par jour calendaire et par lot seront appliqués. Lorsque le montant des frais de gardiennage dépasse celui du bordereau, la propriété du lot est réputée perdue par l'acheteur et le lot sera alors remis en vente au profit de la maison de vente, pour couvrir le montant des frais de gardiennage.

8. Transport

Arc Enchères encourage tous ses adjudicataires à venir retirer leurs lots en personne. Si cela ne leur est pas possible, Arc Enchères peut proposer un envoi via une société de transport, mais sous la responsabilité exclusive de l'acheteur. Arc Enchères ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute avarie résultant du transport.

9. Médiation de la consommation

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

ARC ENCHÈRES a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 18990/VM/2606 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution - 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost
- Soit par mail à : mediation@sasmediationsolution-conso.fr
- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits,
- Copie de la réclamation préalable,
- Tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

10. **Loi applicable –**

juridiction Professionnels :

Tout litige entre professionnels relatif aux ventes volontaires aux enchères publiques organisées par Arc Enchères relève du Tribunal de commerce de Niort.

Consommateurs :

Pour les consommateurs, tout litige peut être porté devant le tribunal compétent du lieu de domicile du consommateur, conformément à l'article R.631-3 du Code de la consommation.

GESTION DES IMPAYÉS ET FICHIER TEMIS*

A défaut de règlement dans les 10 jours calendaires après la vente, la SAS Arc Enchères se réserve la possibilité de poursuivre l'adjudicataire défaillant en paiement de sa dette ou d'annuler la vente, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à l'adjudicataire défaillant.

La SAS Arc Enchères est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

En cas d'impayé, le bordereau est annulé après 30 jours. Les sommes restent dues, au titre de compensation, sans possibilité de récupérer le lot.

En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance, et après relance restée infructueuse, le Client est expressément informé que la créance sera confiée à la société de recouvrement **INTRUM JUSTICIA**, mandatée par le Vendeur, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur se réserve le droit d'engager.

Les frais de recouvrement engagés, dans les limites prévues par la réglementation en vigueur, pourront être mis à la charge du Client défaillant

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SAS Arc Enchères ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

En cas d'échec de la procédure TEMIS pour les sommes dues, le recouvrement de la dette sera confié à la société Intrum Justitia.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

SAS Arc Enchères est soucieux de la protection de vos données personnelles et s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

SAS Arc Enchères collecte et traite les données personnelles que vous fournissez lors de votre inscription aux ventes aux enchères publiques, notamment votre nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone et coordonnées bancaires.

SAS Arc Enchères utilise ces données pour la gestion des enchères publiques et pour assurer le bon déroulement des transactions. SAS Arc Enchères peut également utiliser vos données pour vous informer des prochaines ventes aux enchères, à moins que vous ne vous y opposiez.

SAS Arc Enchères ne communique vos données personnelles à des tiers que dans les cas prévus par la loi ou avec votre consentement explicite.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément à la réglementation en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement pour des motifs légitimes.

En acceptant nos conditions générales de vente aux enchères publiques, vous reconnaissez avoir pris connaissance de la présente clause sur les données personnelles et acceptez que SAS Arc Enchères collecte et traite vos données personnelles conformément aux finalités énoncées ci-dessus.

FICHER TEMIS

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SAS Arc Enchères. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SAS Arc Enchères est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Lescommissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SAS Arc Enchères pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SAS Arc Enchères ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. La SAS Arc Enchères, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

- Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :
- Pour les inscriptions réalisées par la SAS Arc Enchères : par écrit auprès de la SAS Arc Enchères, 16 Place des Quinconces, Bordeaux (33000)
 - Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une

inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SAS Arc Enchères de tout changement concernant ses coordonnées de contact.